

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 939**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BTn : Baccalauréat technologique STI spécialité : génie énergétique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 5	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Après ce bac, la majorité des diplômés poursuivent en BTS ou en DUT. Ceux qui entrent sur le marché du travail sont assistants concepteurs ou gestionnaires d'énergie dans les bâtiments, en production, distribution, utilisation. L'enseignement porte principalement sur l'équipement et le montage d'installations énergétiques adaptées aux habitations, aux bâtiments administratifs et à l'industrie. Il donne une formation de base en mécanique, mécanique des fluides, énergétique, construction. Les systèmes techniques sont abordés par l'étude de l'automatique, de l'informatique appliquée, de la fluidique, de l'énergétique appliquée.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1603 : Installation d'équipements sanitaires et thermiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/ON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat d'apprentissage	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par candidature individuelle	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels
Par expérience dispositif VAE	X	Ministère de l'Éducation Nationale et Professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

B.O. n° 0 du 23/09/1993 00:00

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :